

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

Table des matières

I.	Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales.....	2
1.	Contexte économique mondial et européen	2
2.	Contexte économique national présenté par le Gouvernement	4
3.	Situation financière 2024 attendue des collectivités locales.....	5
II.	Situation socio-économique et financière de la Ville.....	8
1.	L'attractivité économique de Saint-Priest.....	8
2.	Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires	8
3.	Repérage de l'évolution financière des comptes de la ville fin 2023	9
4.	L'emprunt, une ressource nécessaire pour le financement des investissements du mandat.....	10
III.	Les prévisions de l'exercice budgétaire 2024	12
1.	Orientations et décisions majeures du budget 2024	12
2.	Les produits de la section de fonctionnement.....	15
3.	Les dépenses de la section de fonctionnement	19
4.	Une politique d'investissement ambitieuse.....	23
5.	Les ressources de financement des investissements	26
6.	Des travaux majeurs sur un plan pluriannuel à Saint-Priest pour répondre aux besoins des citoyens et des exigences environnementales	27
7.	Synthèse du projet de budget 2024	28
8.	Annexe	29

I. Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

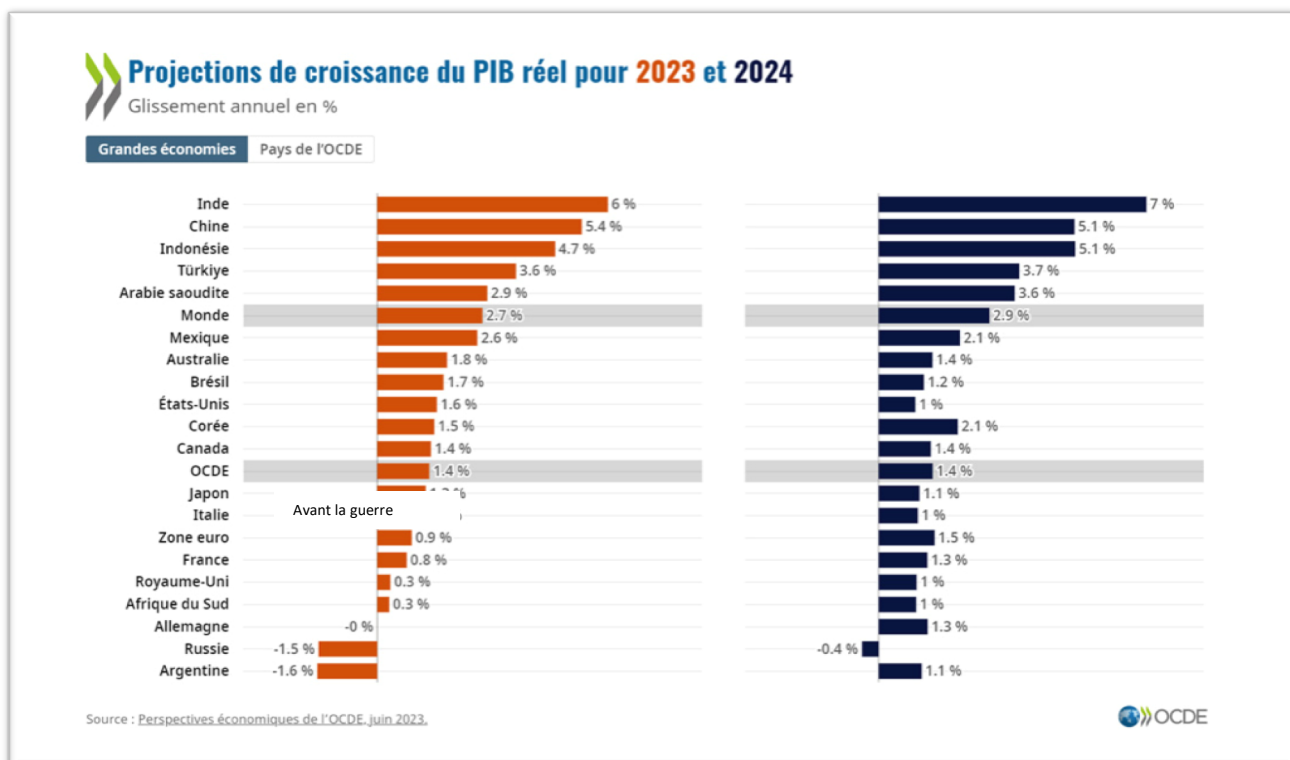
1. Contexte économique mondial et européen

L'économie mondiale fait preuve d'une certaine résilience face aux multiples crises mais des leviers macro-économiques et structurels doivent être utilisés pour parvenir à une croissance forte et durable.

La croissance du PIB mondial semble se stabiliser mais la situation est encore fragile au regard de la situation géopolitique mondiale (conflits, crise immobilière en chine, élections américaines,...).

Les projections de la croissance mondiale en 2023 sont de 2,7% et devrait atteindre seulement 2,9% en 2024.

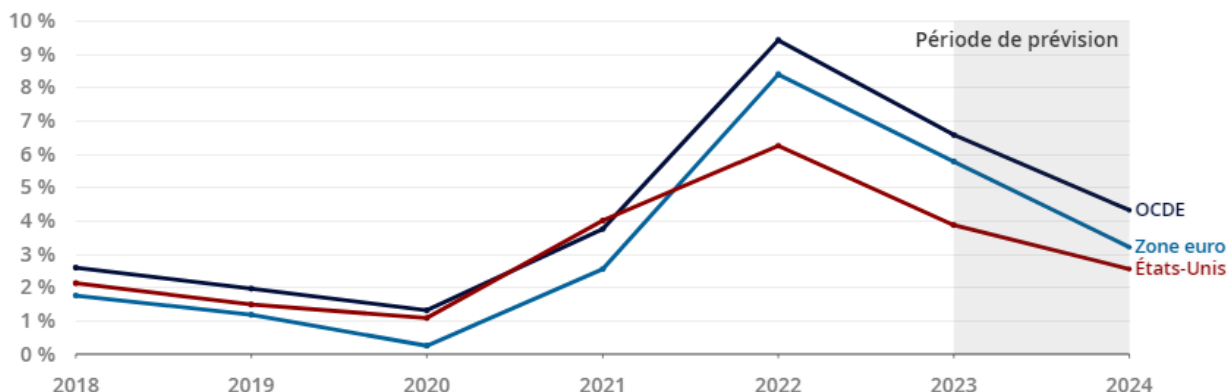
Croissance du PIB %



Si un certain reflux de l'inflation s'opère sous l'effet du recul des prix de l'énergie malgré la hausse des prix des produits alimentaires et des services, l'inflation sous-jacente est persistante. L'inflation

globale concerne l'ensemble des matières premières, des services et des biens. L'inflation sous-jacente correspond à l'inflation globale, hors produits alimentaires et énergie.

Projection d'inflation globale



Source OCDE

L'interventionnisme successif des banques centrales a montré son efficacité face à l'inflation. Cependant, les politiques monétaires doivent rester restrictives tant que les tensions inflationnistes sous-jacentes demeurent. Cette situation pourrait entraîner un nouveau resserrement sur les marchés financiers.

Des conditions financières mondiales plus restrictives qu'attendues pourraient en outre amplifier les vulnérabilités dans les économies de marché émergentes, faisant augmenter le coût du service de la dette et les sorties de capitaux et restreignant l'accès au crédit auprès de prêteurs étrangers.

Aux États-Unis, l'inflation a ralenti en novembre 2023 pour s'établir à 3,1% alors qu'en juillet 2022, elle était proche de 10% et en janvier 2023 de 6,4%. La stratégie de la FED, banque centrale américaine, de réduire l'accès au crédit afin de ralentir la consommation et l'investissement pour juguler l'envolée des prix, a eu l'effet escompté sur l'inflation.

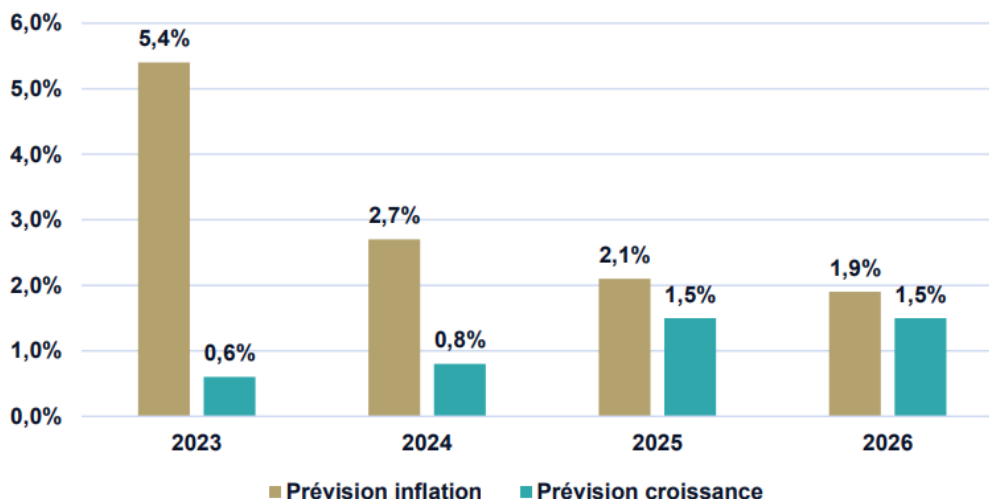
Au sein de l'Union Européenne, la banque centrale européenne a pour rappel, comme objectif de maintenir une inflation proche de 2% pour les 20 pays ayant adopté la monnaie unique. Après avoir atteint plus de 10% en octobre 2022, l'inflation a atteint 2,4% en novembre 2023, soit un chiffre au plus bas niveau depuis juillet 2021.

La flambée des prix de l'alimentation (y compris alcool et tabac) est de 6,9% contre 7,4% en octobre. La hausse des tarifs des prix des services a faibli à 4% (-0,6 point) et celle des biens industriels à 2,9% (-0,6 point).

Outre la baisse de l'inflation, le ralentissement de la politique monétaire en zone euro est lié à l'affaiblissement de la croissance économique et le ralentissement du marché du travail, corollaire de cette situation.

Le rapport trimestriel de l'OCDE de septembre 2023 prévoit une croissance de 0,6% au sein de la zone euro soit un recul de 0,3 point par rapport à juin.

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



Source : BCE

2. Contexte économique national présenté par le Gouvernement

En France, la croissance du PIB devrait s'établir à 0,8 % en 2023 et 1,3% en 2024 (source OCDE) impactée toujours par la guerre entre la Russie et l'Ukraine dont les effets s'opèrent sur les chaînes d'approvisionnement et la flambée des prix de l'énergie.

L'inflation serait à 3,1% en 2024 soit en baisse de 3 points par rapport à 2023. Le pouvoir d'achat des ménages continue à être éprouvé même si la croissance des salaires s'accélère. Ce niveau d'inflation opère un ralentissement sur l'économie et par conséquent sur l'activité des entreprises. Avec le ralentissement de la création d'emplois, le taux de chômage se stabiliserait à 7,2% en 2024.

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait -4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 % (1,3% pour OCDE), l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien.

Le ratio de dette rapporté au PIB serait en décline à partir de 2025. Il se stabiliserait, en 2024, à 109,7 %, puis poursuivrait sa décline pour s'établir à 108,1 % du PIB en 2027.

	2023	2024
Variation du Produit Intérieur Brut (PIB) en %	0,9	0,9
Solde public en % du PIB	-4,9	-4,4
Dette publique en % du PIB	109,7	109,7
Taux de chômage en % population active	7,3	7,2

3. Situation financière 2024 attendue des collectivités locales

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 (PLPFP) de programmation définit la trajectoire des finances publiques pour le quinquennat en conciliant les objectifs d'une part, de réduction de la dépense publique, des prélèvements obligatoires et du déficit public sous les 3% du PIB à horizon 2027, et d'autre part, le financement des priorités du gouvernement, notamment la transition écologique et numérique.

L'État propose une augmentation des concours financiers aux collectivités contrairement aux années précédentes. Un montant de 411 M€ de ressources exceptionnelles est alloué en nette diminution par rapport à 2023. Ces mesures portent sur le soutien aux collectivités dans le contexte économique difficile pour faire face à l'inflation.

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
<i>Autres concours</i>	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
TOTAL sans mesures exceptionnelles	52,85 Md€	53,98 Md€	54,94 Md€	55,66 Md€	56,04 Md€
<i>Mesures exceptionnelles</i>	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
TOTAL avec mesures exceptionnelles	53,95 Md€	54,39 Md€	54,96 Md€	55,67 Md€	56,04 Md€

Pour 2024, l'État instaure un objectif non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national afin que les collectivités contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 0,5% en dessous de l'inflation devra être suivi et présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire pour les budgets principaux ainsi que les budgets annexes. Cet objectif est défini en valeur et non plus en volume.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

- Cadrage de la Loi de Finances 2024 promulguée le 29 décembre 2023 : maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir

La Loi de Finances 2024 s'inscrit dans un environnement économique fragile. Les éléments de cadrage définis sont une croissance de +1,4% et une inflation en baisse de 2,6%. Ces éléments de cadrage permettraient d'atteindre les objectifs fixés de la loi de programmation 2023 à 2027 avec comme trajectoire le retour sous les 3% du déficit public et de la dette à 108,1%.

Pour rappel, la loi de Finances 2023 (LFI) proposait la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de moitié en 2023 pour une disparition totale en 2024.

L'article 55 de la LFI 2024 modifie le calendrier avec un étalement de 2024 à 2027 pour les entreprises. Pour autant, les collectivités ne perçoivent plus la CVAE dès 2024 qui fait l'objet d'une compensation à l'euro près d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée.

La LFI 2024 démontre un soutien important à l'investissement tout particulièrement en faveur de la transition écologique avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, les « fonds verts », avec un montant de 2,5 Mds € (1,5 Mds € en 2023) prioritairement pour la rénovation des écoles. L'éligibilité porte aussi sur toutes des actions renforçant la performance environnementale, l'adaptation ou encore l'amélioration du cadre de vie.

Toujours dans une démarche de verdissement des projets, les différentes dotations d'investissement sont reconduites de 2Mds € pour les quatre principales : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation politique de la ville (DPV) et dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

S'agissant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un montant de 570 M€, la LFI 2024 a également ajouté 111 M€ pour la part de la DSIL exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) affiche une hausse de + 364 M€ par rapport à 2023, avec un périmètre nouveau ouvert aux aménagements de terrain.

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), une enveloppe de 50M€ a été allouée pour plus de 450 quartiers prioritaires de la ville.

L'une des mesures porte sur les budgets « verts » dans les communes de plus de 3 500 habitants. Dès 2024, une nouvelle annexe CA/CFU dite « verte » retracera les contributions de la collectivité aux objectifs de la transition écologique sur les dépenses d'investissement.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) affiche une augmentation de 320M€ alors qu'une indexation sur l'inflation était attendue. Cette réévaluation bénéficie principalement à la DSR à hauteur de 150 M€ et 140 M€ à la DSU, le solde allant à la dotation d'intercommunalité.

S'agissant de la dotation pour les titres sécurisés, le montant alloué pour 2024 est de 100M€ contre 52,4M€ en 2023. Pour rappel, la Commune a participé au plan d'urgence pour la réduction des délais d'obtention des titres sécurisés en 2023 en proposant un guichet ouvert à tous.

➤ Les mesures principales annoncées et leur traduction pour la Ville :

⇒ La fiscalité locale directe

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée soit en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 pour une application en année N.

Pour 2024, l'IPCH est ressorti à + 3,9% contre +7,1 % en 2023. S'agissant des compensations liées à la réduction de 50% des bases de la taxe foncière sur les locaux industriels, une revalorisation de +3,9% est prévue sur les crédits alloués.

En 2024, l'assiette du foncier bâti c'est-à-dire la base d'imposition de la taxe foncière, la valeur locative cadastrale prévisionnelle passe de 118 633 222 (2023) à 124 202 182 soit une augmentation de + 4,70%.

Le foncier bâti porte sur des hypothèses d'évolution sur les logements individuels, dont la base d'imposition de 2024 avec l'application de 3,90% est de 55 966 255, les locaux professionnels à hauteur de 53 651 297, ainsi que les locaux industriels avec une base de 14 584 630 et une évolution de 1%.

Le foncier non bâti affiche des bases 2024 de 328 842 contre 316 499 en 2023.

En outre, les bases d'imposition de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires sont de 3 135 381 avec l'application de l'IPCH soit 3,90 %.

Pour rappel à l'évolution des bases, un coefficient correcteur avec des objectifs de péréquation est appliqué. Pour la Ville, le coefficient correcteur est de 0,96 ce qui obère le dynamisme des recettes de fiscalité.

La LFI 2024 acte le report de 2025 à 2026 de l'intégration dans les bases d'imposition des résultats de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels menée en 2022. La mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels sera intégrée dans les rôles d'imposition 2026.

Même si les politiques volontaristes des banques centrales ont permis de juguler les effets de l'inflation avec une tendance baissière dès 2024, la situation financière de la collectivité doit être consolidée pour garantir un service public de qualité et des équipements à la hauteur des défis environnementaux. La flambée des matières premières et des fluides ainsi que les taux d'intérêts mettent sous tension les équilibres budgétaires de la collectivité sur plusieurs années.

Des efforts sont à engager dès 2024.

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Ce fonds est alimenté par des prélèvements sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales. L'enveloppe globale 2024 est maintenue à 1 Md€. La Ville de Saint-Priest est contributrice à ce fonds à hauteur de 750 000 €, mais la réforme des potentiels financiers utilisés par la répartition du FPIC peut amplifier les variations individuelles. Le potentiel financier de la commune est de 1 807 €/ habitant.

⇒ Les dotations

- La dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire + dotation de solidarité urbaine)

La LFI 2024 intègre l'augmentation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passe de 26 931 362 549 € en 2023 à 27 251 362 549 € en 2024.

Les 320 M€ supplémentaires financeront la hausse de la péréquation verticale des communes (DSR et DSU). Le processus d'écêtement de la dotation forfaitaire est à nouveau établi pour 2024.

Le calcul de la dotation 2023 est reconduit en 2024 soit le calcul de la dotation forfaitaire N-1 et la prise en compte de la variation de la population de la DGF de l'année N par rapport à l'année N-1.

En outre, le gouvernement a annoncé une réflexion sur la possibilité d'un retour de la DGF indexée qui existait avant 2011.

La Ville de Saint-Priest ajustera le montant de dotation en 2024 par rapport en 2023, autour de 600 000€.

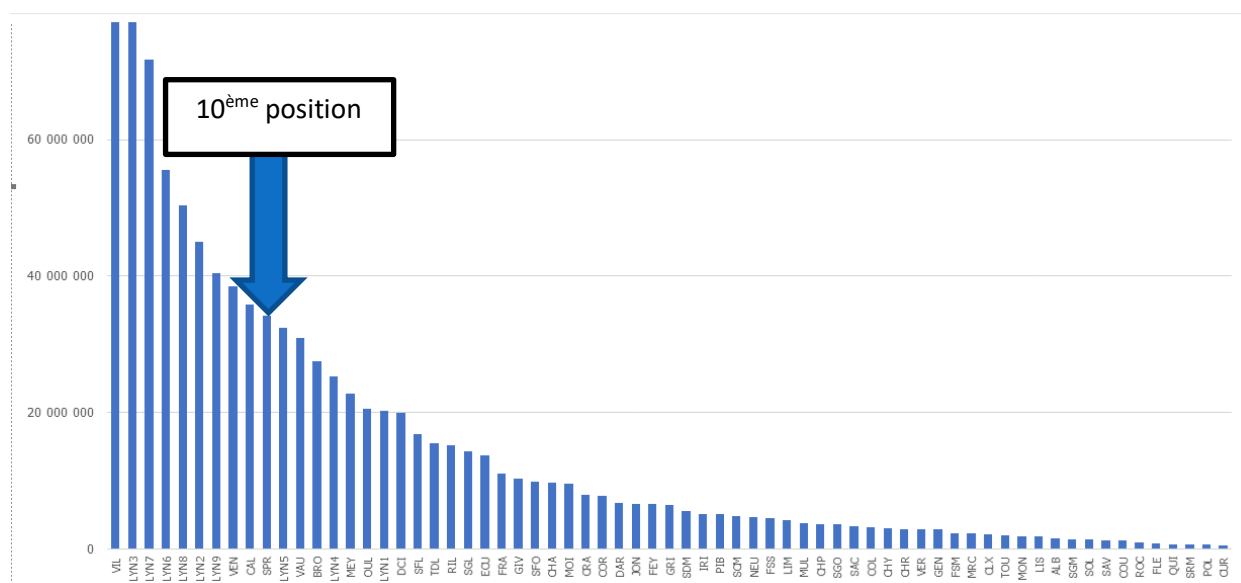
Pour 2024, l'abondement de la dotation de solidarité urbaine (DSU) est fixé à 140 M€ soit + 50 M€ par rapport à 2023. Les changements de critères d'éligibilité n'ont pas d'impact pour la Ville car ils ne concernent que les modifications de la garantie de sortie de la DSU pour les communes nouvelles.

Ainsi, la DSU est maintenue au niveau de 2023 soit 1 879 200 €, la variation attendue sera très faible.

II. Situation socio-économique et financière de la Ville

1. L'attractivité économique de Saint-Priest

Le poids important de Saint-Priest au sein de la métropole peut être illustré par son classement puisqu'elle se situe en 10^{ème} position de la Métropole en fonction des ressources fiscales (bases). Mais en 5^{ème} position, dès lors que le graphe englobe les arrondissements de Lyon pour le calcul.



Source métropole de Lyon

2. Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires

La population de Saint-Priest varie de façon croissante sur les périodes récentes avec cependant des facteurs propres d'évolution comme son taux de natalité supérieur à celui de la métropole. (La

population municipale à prendre en compte au 1^{er} janvier 2023 est celle indiquée pour 2019 au sens statistique de l'Insee).

	2009	2014	2020	2021
Population municipale	41 751	44 446	48 318	48 822
Population comptée à part				
Population totale			48 612	49 100
Source : INSEE				
Résidences secondaires			332	NC
Places de caravane			16	NC
Population DGF au 01/01/2023			48 976	NC

Source : INSEE

3. Repérage de l'évolution financière des comptes de la ville fin 2023

À la date de production du présent rapport, des tendances se dessinent sur le futur compte administratif 2023 (CA). Des évolutions peuvent être esquissées sur certains indicateurs du budget par rapport au CA 2022.

Par ailleurs, le CA 2022 représentait :

ENCOURS DE DETTE¹.	DÉPENSE DE PERSONNEL/Dépenses réelles de fonctionnement	ÉVOLUTION RECETTES COURANTES	ÉVOLUTION DÉPENSES COURANTES
969 €	60,99%	+6,12%	+8,67%

Pour rappel, le ratio dépense de personnel /dépenses réelles de fonctionnement étaient de 61,93% en 2021.

Le solde dégagé par la section de fonctionnement 2023 sera probablement quasi identique à celui de l'année 2022. À ce stade, les montants ne sont pas consolidés mais une tendance se dessine, à savoir une évolution faible des recettes et des dépenses courantes en raison d'effort de gestion, et des effets « neutralisés » du coût de l'énergie, les clauses du marché permettant des conditions non dégradées sur 2023. Cependant, les effets de l'inflation sur les fluides pèseront lourdement sur le budget primitif 2024.

Le changement d'outil a conduit à une clôture anticipée de la facturation entraînant un décalage des prestations sur 2024.

Les charges sont en augmentation de + 1 ,49 % mais cette variation au global recouvre des disparités entre les différents postes de dépenses. Le rythme de progression des recettes courantes est de 2,24% permettant de couvrir les évolutions des dépenses.

¹ Stock de dette détenu par la ville rapporté par habitant (population 2022)- moyenne de la strate 1 006 €

Il faut noter que si certaines recettes fiscales et dotations n'ont pas été aussi dynamiques que prévues, la mobilisation des équipes de la Commune sur l'optimisation des recouvrements concourt à cette progression pour éviter l'effet ciseaux et maintenir des agrégats financiers au niveau de 2022 (capacités d'autofinancement nette et brute).

INDICATEURS DE PROJECTION CA 2023	CA 2022	Pré -CA 2023	ÉVOLUTION (%)
ENCOURS DE DETTE EN EUROS PAR HABITANT ¹	969 €	1 514 €	+ 56,31 %
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ²	6 228 K€	6 859 K€	+10,14 %
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES	72 286 k€	73 903 k€	+ 2 ,24 %
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES	66 057 K€	67 043K€	+ 1, 49 %
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE ³	6 129 K€	6 578 K€	+7,33 %

4. L'emprunt, une ressource nécessaire pour le financement des investissements du mandat

Pour couvrir les besoins de financement des équipements, les emprunts ont été contractés sur l'exercice 2023.

En 2023, deux emprunts d'un montant respectif de 10 M€ ont été mobilisés sur fin juin et début juillet, l'un sur une durée de 15 ans et 6 mois et l'autre sur une durée de 20 ans avec une phase de mobilisation de juin 2023 à décembre 2023.

Compte tenu de la situation des stocks de crédits en fin de semestre 2023, les conditions des deux emprunts sont différentes. Le prêt de 10 M€ sur la durée de 15 ans et 6 mois, avec un typage prêt social, pendant la phase de mobilisation proposait un taux annuel basé Euribor 3M +0,25% et à compter du 20 décembre 2023, à un taux fixe de 3,60%.

Le prêt de 10 M€ sur 20 ans et 6 mois aux conditions d'un taux d'intérêt basé sur l'Euribor 3M+0,25% sur la phase mobilisation et à compter du 20 décembre 2023, à un taux variable de Euribor 3M+ 0,74%.

Au regard de la montée en charge des opérations d'investissement, la piscine Pierre Mendès France, les groupes scolaires Jean-Jaurès et Simone Signoret ainsi que l'ouverture du Théâtre Théo Argence en septembre 2023, ce besoin financier n'a pu être couvert majoritairement par les sources de

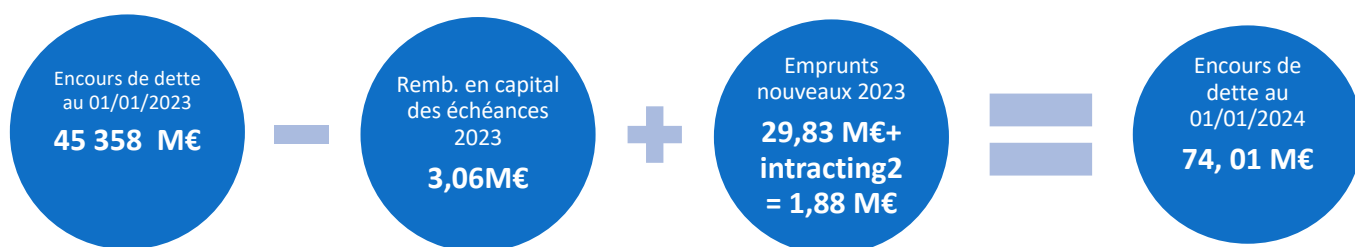
² Surplus des recettes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses hors charges financières

³ Surplus des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après paiement des charges financières

financements (autofinancement, cessions, FCTVA, subventions). La collectivité, outre ces deux emprunts a contracté un emprunt de bouclage à hauteur de 10 M€ en fin d'année 2023.

Ce dernier prêt de 10 M€ sur la durée de 15 ans et 7 mois a bénéficié d'un typage prêt social c'est-à-dire portant sur la valorisation des travaux concourant à une réhabilitation énergétique des bâtiments public. Les conditions sont pour la phase de mobilisation un taux annuel basé sur l'index €STR assorti d'une marge de +0,98% pour la période du 29 décembre 2023 au 30 juin 2024. La phase de consolidation à compter du 30 juin 2024 portera sur un taux fixe de 3,36%.

Pour rappel, la collectivité, dans le cadre des investissements effectués en 2022 pour le marché global de performance, a bénéficié d'un montant d'avance remboursable intracting d'un montant total de 2,281 M€ au titre de l'exercice 2022 et un montant de 1,882 M€ au titre de 2023. Le dernier versement est prévu pour l'année 2024 soit 824 281 euros. Ces financements ne comprennent pas de charges financières.



Pour l'exercice 2024, il est envisagé un emprunt d'équilibre d'environ 23,12 M€ qui représente plus de 62 % des investissements. Toutefois, cette ressource sera utilisée de façon partielle en fonction de l'affectation du résultat de 2023, des recettes externes et du besoin de financement des investissements.

Descriptif de la dette au 1^{er} janvier 2024 :

Capital restant dû ⁴ (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne ⁵
74 013 941 €	3,11%	12 ans et 1 mois	6 ans et 2 mois

L'extinction actuelle de dette est retracée dans le tableau ci-dessous pour 15 contrats d'emprunts jusqu'à la fin de vie de ces derniers y compris l'emprunt revolving de 10 M€ contracté en fin d'année 2023 assurant le bouclage de l'exercice.

⁴ Stock de capital des emprunts restant à devoir aux prêteurs avant l'échéance du 01/01/2024

⁵ La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	74 013 939,83 €	5 050 745,35 €	1 961 312,80 €	7 012 058,15 €	69 954 143,48 €
2025	69 954 143,48 €	5 625 680,36 €	1 665 886,09 €	7 291 566,45 €	64 328 463,12 €
2026	64 328 463,12 €	5 625 680,36 €	1 474 823,85 €	7 100 504,21 €	58 702 782,76 €
2027	58 702 782,76 €	5 625 680,36 €	1 359 074,16 €	6 984 754,52 €	53 077 102,40 €
2028	53 077 102,40 €	5 475 680,36 €	1 251 068,49 €	6 726 748,85 €	47 601 422,04 €
2029	47 601 422,04 €	5 425 680,36 €	1 137 880,75 €	6 563 561,11 €	42 175 741,68 €
2030	42 175 741,68 €	5 425 680,56 €	1 022 802,04 €	6 448 482,60 €	36 750 061,12 €
2031	36 750 061,12 €	4 992 347,04 €	913 236,55 €	5 905 583,59 €	31 757 714,08 €
2032	31 757 714,08 €	4 992 347,04 €	805 871,02 €	5 798 218,06 €	26 765 367,04 €
2033	26 765 367,04 €	4 992 347,04 €	698 627,55 €	5 690 974,59 €	21 773 020,00 €
2034	21 773 020,00 €	4 725 680,58 €	587 991,28 €	5 313 671,86 €	17 047 339,42 €
2035	17 047 339,42 €	4 409 006,72 €	478 937,62 €	4 887 944,34 €	12 638 332,70 €
2036	12 638 332,70 €	3 785 000,26 €	370 563,43 €	4 155 563,69 €	8 853 332,44 €
2037	8 853 332,44 €	3 434 999,66 €	258 290,33 €	3 693 289,99 €	5 418 332,78 €
2038	5 418 332,78 €	2 418 332,97 €	157 173,61 €	2 575 506,58 €	2 999 999,81 €
2039	2 999 999,81 €	999 999,81 €	90 075,31 €	1 090 075,12 €	2 000 000,00 €
2040	2 000 000,00 €	500 000,00 €	62 046,61 €	562 046,61 €	1 500 000,00 €
2041	1 500 000,00 €	500 000,00 €	44 018,13 €	544 018,13 €	1 000 000,00 €
2042	1 000 000,00 €	500 000,00 €	26 983,31 €	526 983,31 €	500 000,00 €
2043	500 000,00 €	500 000,00 €	10 026,13 €	510 026,13 €	0,00 €

La gestion de dette proposée est conduite par des principes :

- Pouvoir assumer les investissements du mandat en reconstituant le fonds de roulement de la collectivité dégradé par la situation inflationniste
- Diversifier des modes de financements innovants et sécurisés en dehors des circuits classiques bancaires (banque des territoires, prêts verts...)
- Définir une trajectoire pour le recours à l'emprunt

III. Les prévisions de l'exercice budgétaire 2024

1. Orientations et décisions majeures du budget 2024

- Les taux d'imposition de la Ville en augmentation pour rattraper les effets de l'inflation et les actions en faveur du pouvoir d'achat

Depuis 2014, la collectivité a maintenu un taux d'imposition, en réussissant même à les réduire de 1,5% en 2017, qui soit soutenable pour la population tout en préservant les équilibres budgétaires.

Jusqu'en 2022, le niveau de fiscalité a permis de garantir les services publics de qualité à la population ainsi que les coûts de l'administration pour la part fonctionnement de l'institution. Dès 2023, des fragilités budgétaires conjoncturelles ont été mises en lumière à travers certains agrégats financiers tels que l'épargne brute ou l'épargne nette.

L'équilibre budgétaire, principe de comptabilité publique, impose de dégager une épargne suffisante pour couvrir les besoins en fonctionnement et en investissement a minima en couvrant les annuités de la dette (épargne nette dégagée).

Ainsi, la situation conjoncturelle inflationniste a eu des effets sur l'immobilier, le pouvoir d'achat et les emprunts bancaires. La collectivité a assumé les surcoûts liés à ce contexte sans les répercuter directement aux habitants (maintien des tarifs et amélioration du niveau de prestations).

En tout premier lieu, les taux directeurs de la BCE (taux d'intérêts européens) ont atteint près de 4% et presque 6% pour la FED (Taux d'intérêts américain) en 2023. En conséquence, la situation des marchés financiers a aussi eu un effet conséquent sur les taux d'intérêt et le recours à l'emprunt.

Le lien de causalité entre des taux d'intérêts élevés et la crise de l'immobilier est un phénomène récurrent d'une crise économique qui a pénalisé la Ville. La baisse des droits de mutation à titre onéreux traduit cette crise. Or pour la Ville, c'était une recette dynamique, Saint-Priest étant un territoire à forte attractivité du fait de son foncier et son positionnement au sein de la métropole.

D'un point de vue structurel, la Ville doit faire face à la flambée des prix de l'énergie et des fluides même si elle s'est engagée depuis longtemps dans une démarche de réduction des énergies (contrat de performance énergétique). Malgré ces efforts en matière de sobriété énergétique et de remise en question permanente sur les services publics, le coût des énergies pèse durablement sur le budget.

De plus, les mesures gouvernementales 2023 en matière du pouvoir d'achat envers les fonctionnaires ont des conséquences sur le niveau de la masse salariale sur le long terme.

En conséquence, le levier fiscal est nécessaire pour couvrir les dépenses du territoire. L'augmentation représente environ 5,9 M€ pour :

- 2M€ de frais financiers
- 2 M€ de coûts de l'énergie dont 1,5 M€ pour l'électricité
- 1,8 M€ de frais de personnel
- 500 k€ de baisse des droits de mutation à titre onéreux

En contre partie, des économies à hauteur de 800 k€ ont été effectuées pour minimiser l'impact de ces hausses.

La majoration du RIFSEEP venant compenser les effets de l'inflation coûtera entre 400 et 450 k€.

En 2024, la ville va augmenter les taux dans le respect de la règle de proportionnalité, pour la taxe foncière l'augmentation est de 4,89 points.

Taux communaux	2022	2023	2024
Taxe d'habitation (résidences secondaires)		17,39%	20,22%
Taxe foncière bâti	30,06 %	30,06 %	34,95 %
Taxe foncière non bâti	72,33 %	72,33 %	84,10 %

- Des investissements communaux pour répondre aux attentes de la population : **37,1 M€ programmés en 2024 assurés par un financement de 43,31 M€**

Le budget alloué aux investissements reste à un niveau élevé de 37 M€ avec un effort d'équipement programmé en 2024 de 759 € par habitant, qui se situe au-dessus des ratios prévisionnels moyens des villes comparables, soit 338 € par habitant.

Pour 2024, les gros projets du mandat ont une part prépondérante en matière d'investissement. Les San-Priots disposeront fin 2024 d'équipements en phase avec la transition énergétique, au service de tous et notamment des plus jeunes.

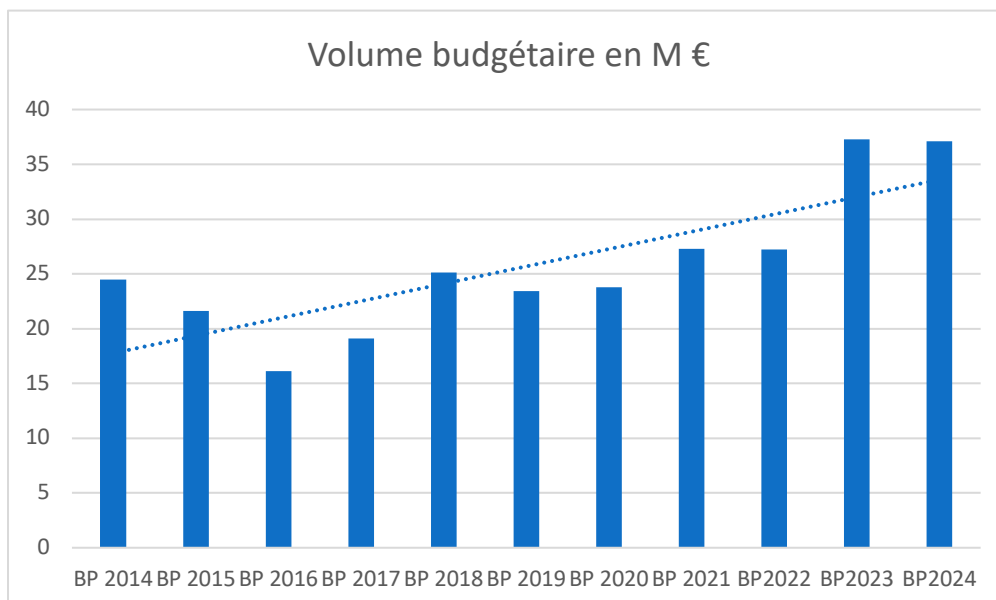
Ainsi, l'année 2024 verra la fin de deux grandes restructurations scolaires Jean-Jaurès et Simone Signoret ainsi que la piscine Pierre-Mendès France. Certains financements résiduels sont prévus en 2024 (révision de prix, factures en cours ...) pour le projet majeur du mandat de la Ville de Saint-Priest, le théâtre Théo d'Argence ouvert depuis septembre 2023.

En cette nouvelle année, des nouveaux projets sont à l'étude comme celui de la médiathèque, le projet du secteur de Brigoudes et du parking du centre. Une planification des investissements futurs sera proposée au-delà de 2024.

En marge des gros projets, les groupes scolaires font l'objet d'une attention particulière et de nombreuses interventions d'entretien ou de rénovation sont prévues.

La préservation du patrimoine est un des objectifs de l'équipe municipale afin de maintenir l'équilibre entre développement et qualité du cadre de vie. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) poursuit la transformation majeure du centre-ville pour 2024, avec des financements à hauteur de + 2,75 M€ par la Ville, auxquels s'ajoutent 650 k€ dédiés au plan de sauvegarde.

Le niveau d'investissement reste stable en 2024 par rapport en 2023, en cohérence avec le plan pluriannuel en cours.



2. Les produits de la section de fonctionnement

➤ Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

A mi-mandat, l'analyse rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement atteste d'une évolution des dépenses de fonctionnement permanente.

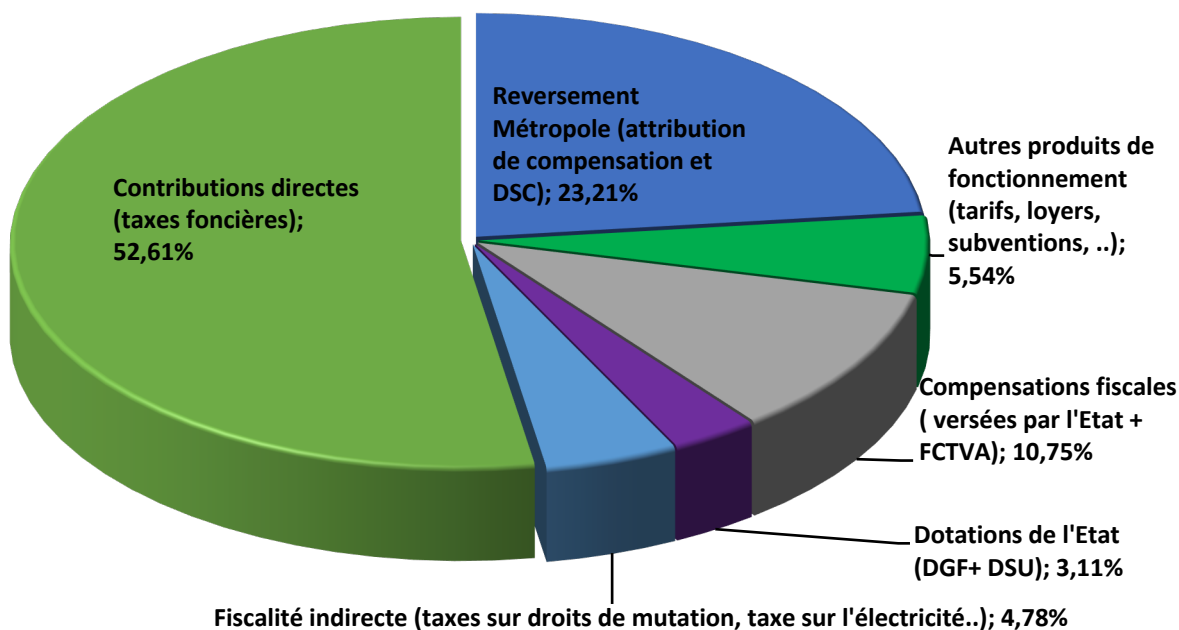
La trajectoire de la collectivité est d'avoir des dépenses qui seraient contenues au niveau de l'inflation. Cependant pour 2024, l'évolution des dépenses dépasse légèrement l'inflation prévisionnelle au-delà des 3,1 % fixés, ce qui s'explique majoritairement par l'augmentation des fluides au chapitre 011. Pour les années suivantes, la Ville pilotera les dépenses pour garantir ces indicateurs liés à l'inflation.

	Rétrospective 2020	Rétrospective 2021	Rétrospective 2022	Prévisionnel 2023	Prospective 2024	Prospective 2025	Prospective 2026	Evolution moyenne
Charges à caractère général (chap 011)	13 524 529	15 469 968	17 909 920	17 012 120	20 000 000	20 300 000	20 604 500	
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	36 975 198	37 949 631	40 546 445	41 815 008	43 600 000	45 116 000	46 469 000	
Atténuation de produit (chap 014)	648 719	662 261	738 145	746 769	746 769	746 769	746 769	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	6 460 201	6 708 179	6 863 395	7 488 948	7 488 948	7 488 948	7 488 948	
Total des dépenses de gestion courante	57 608 648	60 790 040	66 057 905	67 062 845	71 835 717	73 651 717	75 309 217	
Autres dépenses	862 875	484 086	418 022	1 203 573	2 300 000	1 368 670	1 216 783	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	58 471 522	61 274 125	66 475 927	68 266 418	74 150 717	75 020 387	76 525 00	
Evolution n-1		4,79%	8,49%	2,69%	3,29%	1,20%	1,13%	3,60%

➤ L'évolution des ressources courantes

Les ressources courantes correspondent pour l'essentiel à des ressources de fonctionnement régulières dont peut disposer la commune chaque année, avec les produits des services et de gestion, les recettes fiscales nettes, ainsi que les dotations et participations.

Recettes fonctionnement 2024



- Projection globale de la fiscalité directe 2024 sur la taxe foncière des propriétés bâties (chapitre 73) soit 42, 3M€

Le chapitre 73, Impôts et taxes, constitue le premier poste de recettes de la Ville puisqu'il représente 52,6 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Le principe d'estimation repose toujours globalement sur la prise en compte de la base fiscale définitive 2023 à laquelle sont appliquées des hypothèses de revalorisation, et d'accroissement en fonction des nouvelles constructions, afin d'aboutir à une nouvelle base 2024.

- Revalorisation et accroissement de la base fiscale 2023 des locaux d'habitation : + 3,90%

La réévaluation des locaux d'habitation depuis 2018, conformément à l'article 1518 bis du CGI, se calcule par majoration d'un coefficient égal à 1 auquel on ajoute la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre de l'année précédente (IPCH Novembre 23).

La révision est inférieure à celle de 2023 puisqu'elle est de 3,9% contre +7,1%. Compte tenu des incertitudes sur le secteur immobilier, l'approche sur les bases est prudentielle.

De plus, un volume important de logements était exonéré de taxe foncière jusqu'en 2023 et imposables en 2024. La part allouée aux logements ne bénéficiant plus d'exonération est évaluée à 1,91M€.

En fonction des dernières informations des services fiscaux, ce taux sera éventuellement réajusté.

Pour les locaux professionnels, l'évolution moyenne des locaux professionnels est de 1,40%.

Dès 2024, le retour de locaux exonérés permet une recette supplémentaire de 292 k€ de la valeur locative.

En raison de l'incertitude des conséquences de la réforme sur l'évolution forfaitaire des locaux industriels, il sera appliqué une variation de 1% globale des bases (cette évolution étant appliquée également à la compensation) à l'instar de ce qui a été appliqué en 2023.

- Les reversements de la Métropole

	BP 2023	DOB 2024	Évolution en %	Évolution en K€
Attribution de compensation	17 721	17 721	+ 0,00	+0,00 €
Dotation de solidarité communautaire	1 070	1 046	- 2,24%	-24k€

Ce poste traduit en partie le reversement effectué par la Métropole au titre de l'attribution de compensation (AC) qui forme le solde (17,7 M€) définitif et résiduel au titre des transferts de compétences effectués vers le Grand Lyon dans le cadre de l'instauration de la taxe professionnelle unique depuis la dernière commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole. En 2023, la Ville de Saint-Priest a délibéré pour approuver l'évaluation des transferts de charges et de ressources concernant le transfert à titre gratuit du terrain familial situé dans la zone industrielle sur une parcelle de 2358 m², propriété de la commune de Saint Priest (montant terrain + équipements 903 000 €). A ce stade, les incidences financières ne sont pas traduites au budget primitif 2024. Ce transfert a peu d'effet sur l'attribution de compensation à venir.

- Des recettes de la fiscalité indirecte

BP 2023	DOB 2024	Évolution en %	Évolution en K€
2 200	1 800	- 22,22%	- 400 k€

Le montant des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) est revu à la baisse par rapport à 2023. Le desserrement de la Banque Centrale Européenne sur les taux directeurs aura des effets positifs sur les transactions immobilières mais la relance se fera sur plusieurs années.

Malgré tout, la plupart des taxes indirectes (taxe sur la consommation finale d'électricité, sur les pylônes électriques, sur la publicité extérieure...) reste à un niveau quasi équivalent par rapport à 2023.

- Les dotations et transferts de l'État légèrement en hausse

BP 2023	DOB 2024	Évolution en %	Évolution en K€
2 255	2 519	+10,48%	+264k€

L'augmentation de 320 M€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne concerne pas la Ville sur la partie dotation forfaitaire. En 2023, le montant de cette dernière avait été ajusté à 637 k€ en cours d'année, ce montant sera ajusté légèrement en baisse pour 2024 du fait du retour de l'écrêtement.

La hausse de la DGF bénéficie pour l'essentiel aux communes (art. 240) dont 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR). A l'échelle nationale, si la collectivité bénéficie d'une augmentation de la DSU, le montant sera très marginal d'où un prévisionnel identique à 2024.

- Les autres produits

BP 2023	DOB 2024	Évolution en %	Évolution en K€
4 366	4 482	+2,57%	+115 K€

Ils sont composés des recettes liées à l'exploitation des services publics et des activités proposées par la municipalité (activités périscolaires, piscines, crèches, activités sportives etc...), des subventions d'exploitation des partenaires, et des autres produits de gestion. Au stade du débat d'orientation budgétaire, une réflexion est en cours pour que les usagers des services publics contribuent aussi à stabiliser la situation financière de la collectivité.

Les coûts des matières premières et d'autres fournitures (fluides, électricité, carburant, gaz, ...) ainsi que des prestations (coûts humains, transport, services ...) pèsent sur les coûts de gestion des activités municipales.

L'équipe municipale a fait le choix de ne pas dégrader le niveau de service rendu mais l'inflation ne peut être supportée que par le levier fiscal.

Afin de stabiliser la situation financière de la collectivité, l'indexation des tarifs communaux à l'inflation est nécessaire pour garantir la qualité de service et de traitement des habitants.

Pour 2024, ces nouvelles modalités de calcul des tarifs seront appliquées à compter du 1^{er} septembre.

3. Les dépenses de la section de fonctionnement

➤ L'évolution des dépenses courantes

Le volume des crédits budgétaires de la section de fonctionnement des dépenses se situe autour de 82,5 M€. Il est composé des principales dépenses réelles de la section de fonctionnement (90%) pour lesquelles la commune a l'obligation de prévoir la charge budgétaire : frais de personnel, charges à caractère général, contribution à l'enseignement privé mais également le soutien en direction du monde associatif. Le montant des dépenses courantes se situe autour de 72,6 M€.

Le taux d'évolution global de + 9,3% s'expliquent par la progression des postes de dépenses dont principalement des charges de personnel qui progressent de + 6,96% conséquence de l'augmentation du point d'indice majoré de 5 points au 1^{er} janvier 2024, et des mesures en matière du pouvoir d'achat décidées au niveau local. Dans la continuité de 2023, les charges générales affichent une progression de +11,22 % liées à l'augmentation sur l'énergie et les fluides. La plus forte progression est constatée sur les charges financières avec une progression de +164 %.

Au final sur le périmètre de la totalité des dépenses réelles, le taux d'évolution de BP à BP est de + 9,30 % soit +6,38 M€.

Les dépenses de personnel représentent 59 % des dépenses réelles de fonctionnement. A ces postes viennent s'ajouter les subventions versées et diverses charges pour plus de 9 % et les intérêts de la dette pour 2,9%. Le solde des prévisions de dépenses de 7,98 % est consacré au financement des investissements à travers les amortissements comptables et l'autofinancement complémentaire.

⇒ Les crédits des services

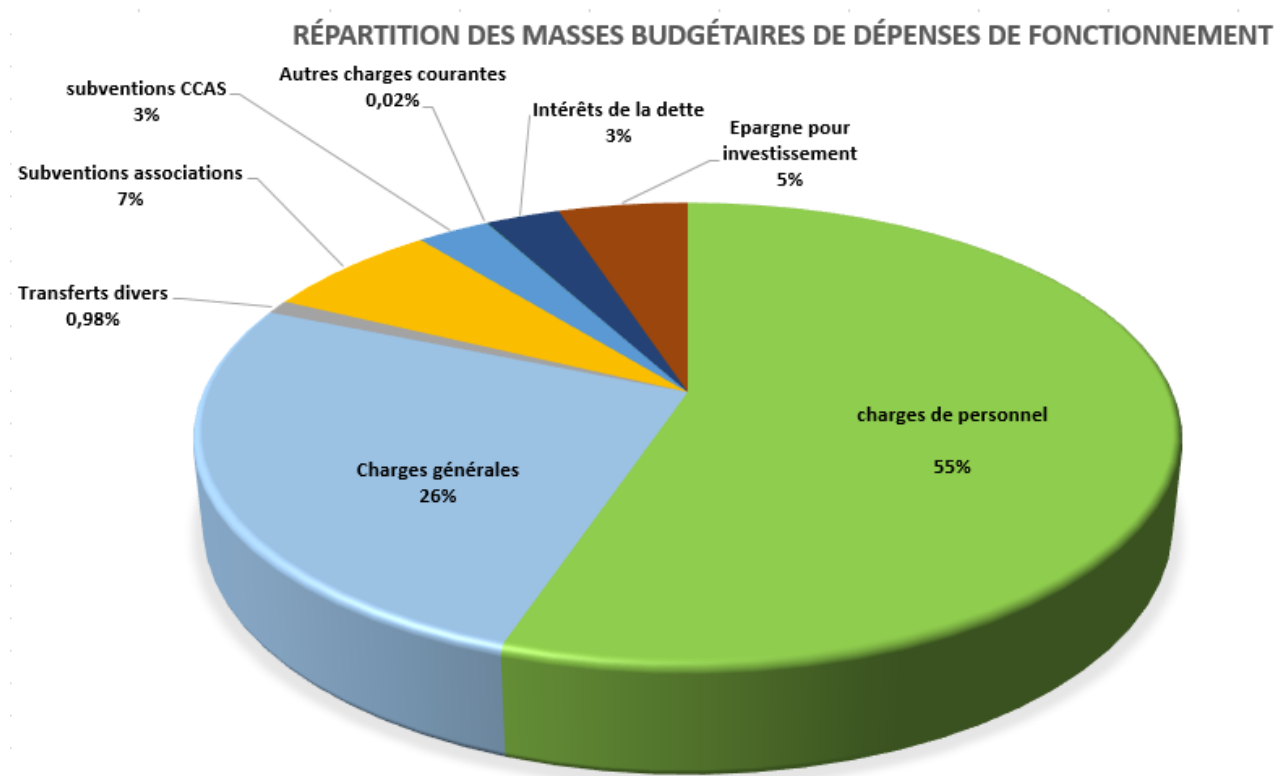
BP 2023	DOB 2024	Évolution en %	Évolution en K€
18 496	20 572	+ 11,22%	+ 2 075 K€

La croissance des charges d'exploitation générales prévues en 2024 est liée principalement à l'impact de l'inflation sur les coûts des matières premières et les fluides.

Sur le poste énergie-électricité, les crédits augmentent de 58% soit 4 M€ en 2024 contre 2,5 M€ en 2023.

Tous les crédits au chapitre 011 subissent des augmentations. Si certains postes sont en diminution, ils traduisent les efforts que réalise la collectivité pour réduire la consommation ou opérer des achats durables (-11% pour le carburant, -1,8% pour les fournitures...).

L'inflation a des effets sur les contrats dont ceux de maintenance qui garantissent le bon fonctionnement de la collectivité. Ainsi, les contrats affichent une augmentation de +14,08% avec un prévisionnel de 3,6 M€. Pour la maintenance, les crédits passent de 1,05 M€ à 1,34 M€ soit une progression de +27,44%.

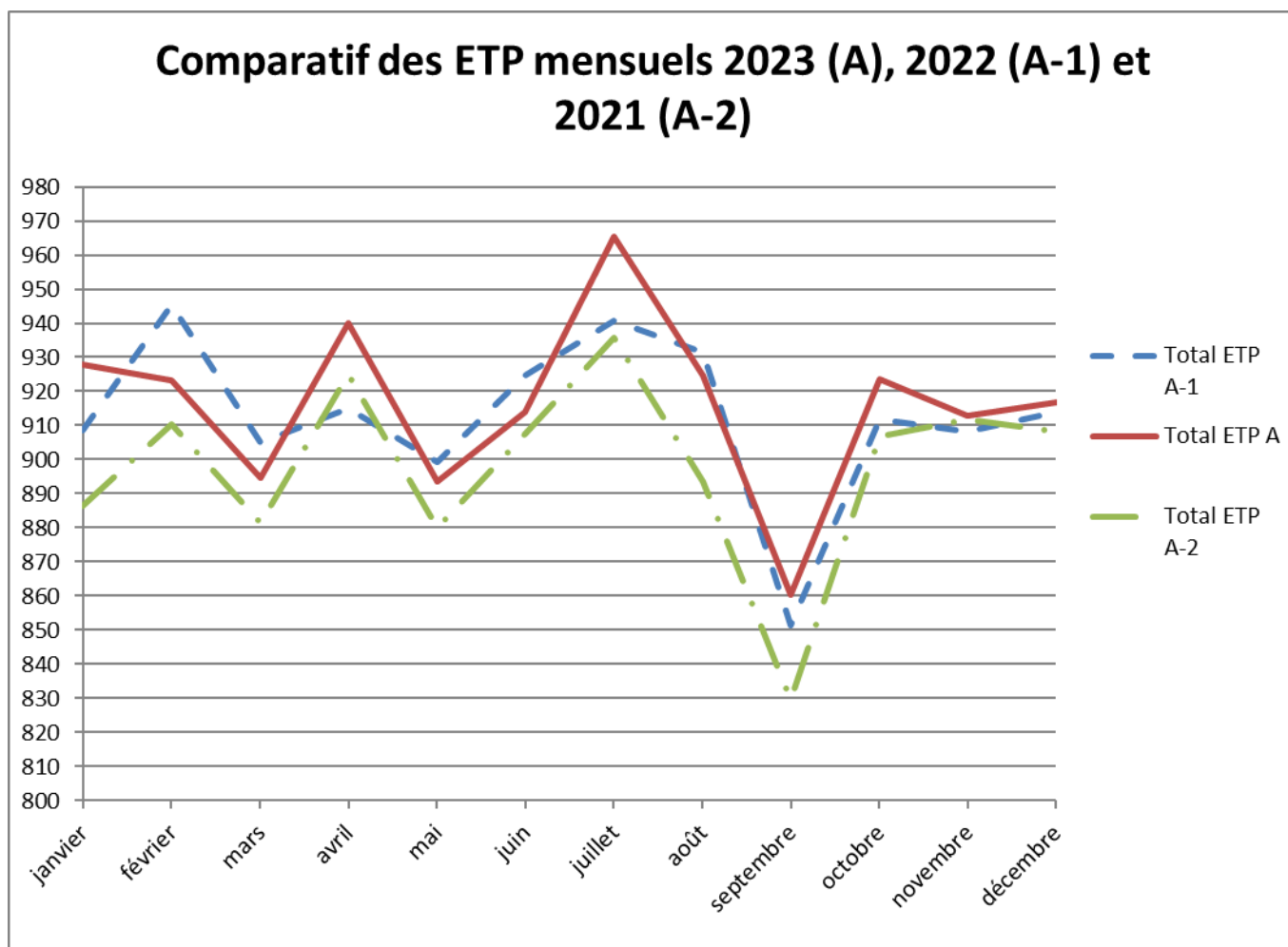


⇒ Les charges de personnel et les données

BP 2023+BS	CA 2023 prévu	BP 2024	Évolution BP 2024 /CA 2023	Évolution BP 2024 /BP 2023	Évolution BP 2024/BP 2023
41 978 K€	41 646 K€	43 590 K€	+ 4,7 %	+ 3,8 %	+ 1 612 K€

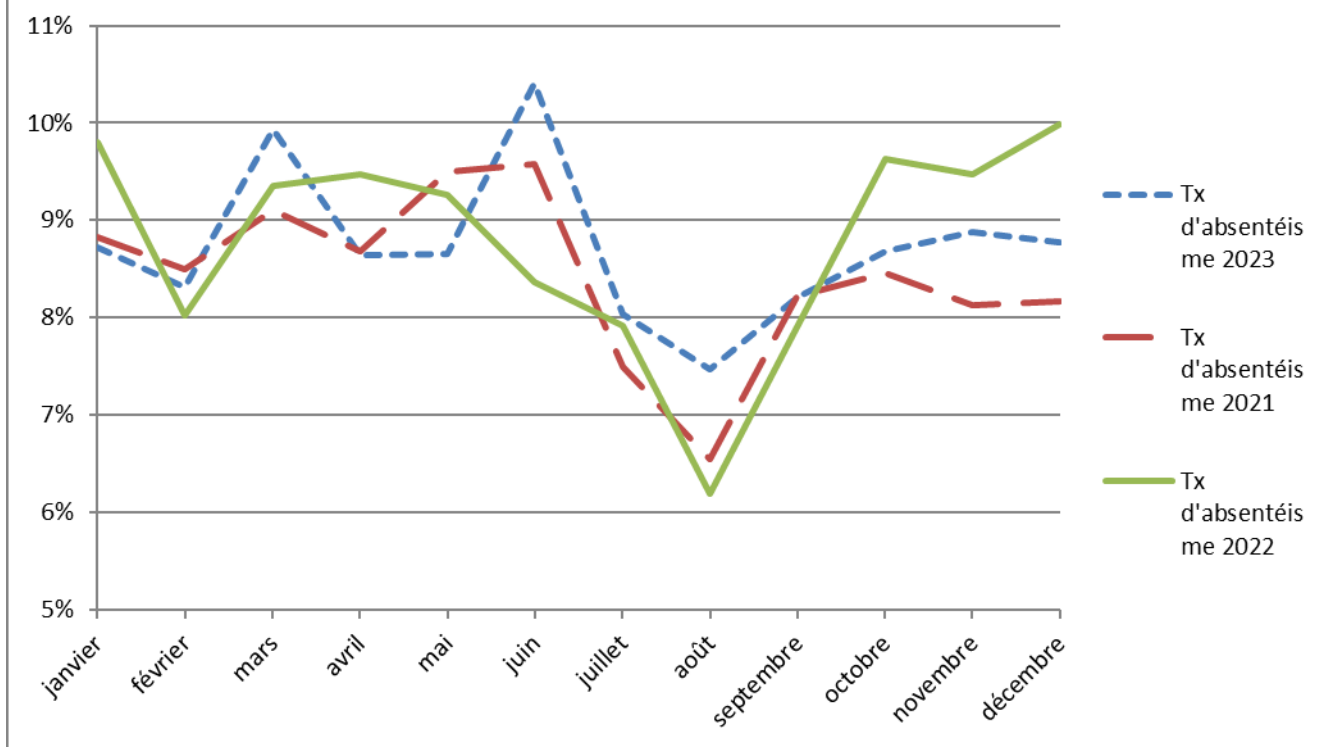
Les dépenses de personnel 2023 s'élèvent à 41,65 M€ soit 99,21% du budget prévisionnel fixé à 41,98 M€, après un budget supplémentaire délibéré lors du conseil municipal du 28 septembre 2023, octroyant 1,3 M€ de crédits complémentaires.

Cette progression de 2,7% et 1,1 M€ en valeur s'expliquent principalement par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'évolution de 1,5% du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023. Les effectifs restent contenus avec un effectif moyen en équivalent temps plein de 916 agents en 2023 pour 913 en 2022.



Le taux d'absentéisme annuel 2023 s'élève à 8,7%, ce qui est stable par rapport à l'année précédente (8,8%). Les remplacements dans les écoles qui peuvent se chiffrer à 1,5 M€ restent un point de vigilance majeur :

Comparaison des taux d'absentéisme 2021, 2022 et 2023



La comparaison des crédits prévisionnels affectés au chapitre des dépenses de personnel de BP à BP amène une évolution de + 3,8 %, soit une progression d'1,61 M € pour 2024. La hausse de la valeur du point du 1^{er} juillet 2023 qui produit son effet en année pleine pèse pour 235 000 € supplémentaires, alors qu'une hausse de 5 points d'indice majorés s'applique dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2024, coûtant 362 000 € à la collectivité.

Par ailleurs, une mesure supplémentaire sera prise pour le pouvoir d'achat des agents de la Ville en revalorisant les régimes indemnitaires à partir du 1^{er} mars 2024, soit une enveloppe de 347 000 €.

Le GVT complètera cette progression d'1,61 M€, puisque la collectivité compte une nouvelle fois sur une stabilité des effectifs.

La trajectoire des dépenses de personnel pour la période 2024 à 2026, dans un contexte inflationniste peut se faire selon l'hypothèse suivante mais devra nécessairement être réévaluée en fonction des potentielles hausses du SMIC et de la valeur du point :

	BP 2024	BP 2025	BP 2026
en K €	43 590 K€	45 116 K€	46 469 K€
Evolution en %	4,7%	3,50%	3%

⇒ Bilan en terme d'égalité hommes-femmes

Une synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle est proposée en annexe de ce rapport

⇒ Les subventions et contributions

Le chapitre budgétaire des autres charges de gestion courante qui comprend à la fois les subventions et les contributions obligatoires devrait progresser de + 1,3% en 2024 en cohérence avec l'appui financier qu'apporte la ville au milieu associatif. Cette faible évolution n'obère pas un niveau élevé de financement ainsi que des aides en nature importante.

L'effort global de la ville en faveur du secteur associatif s'inscrit dans le respect de l'enveloppe financière fixée chaque année et d'attribution équitable.

BP 2023	DOB 2024	Évolution en %	Évolution en K€
4 223	4 266	+1,3%	+ 43 k€

La subvention socle du CCAS est fixée à un montant de 2, 570 M€.

4 . Une politique d'investissement ambitieuse

⇒ L'évolution des investissements

Le montant prévisionnel⁶ des investissements pour le budget 2024 est actuellement de 37,1 M€ dont le financement sera assuré par des recettes d'investissement de 43,3 M€.

Ce budget est composé de façon majoritaire par des opérations engagées depuis la fin du premier mandat ainsi que par le lancement du grand projet lié à la réhabilitation-extension de la piscine Pierre Mendès France.

Ainsi, une partie du programme d'investissement est constituée d'opérations pluriannuelles qui représentent plus de 48 % des crédits prévus : la fin de la réhabilitation et l'extension du Théâtre Théo Argence ainsi que l'extension et la rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès, complétés par l'opération de renouvellement urbain de Bellevue, auxquelles s'ajoutent la piscine Pierre Mendès France ainsi que les investissements effectués sur l'éclairage public. Le taux atteint les 54% avec la prise en compte du groupe scolaire Simone Signoret.

En 2024, deux projets sont à l'étude requérant une gestion pluriannuelle. Dans l'attente des études qui sont programmées sur cet exercice, un montant prévisionnel est inscrit pour les autorisations de programme créées et seront ajustées au plus tard sur 2025.

⇒ Ventilation des investissements majeurs

⁶ Non figé définitivement au stade du DOB

Dans le secteur scolaire, le plus important du budget 2024 avec un montant de 9,8 M€ soit 27% avec principalement :

- L'extension et la rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès pour 4, 25 M€ de crédits de paiement issus de l'autorisation de programme actuelle de 16,80 M€ de travaux.
- La rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Simone Signoret pour plus de 2,2 M€ de crédits destinés au règlement des avances à la SPL OSER
- Le remplacement des fenêtres pour le GS Plaine de Saythe (0,190 M€) et les travaux du restaurant du groupe scolaire Revaison (1,70 M€), l'agrandissement de la maternelle du GS Mansart (0,530 M€) ...
- Les ouvertures de classe nécessiteront l'achat de mobilier estimé autour de 0,150 M€

Pour la partie culturelle, 6% des investissements, un nouveau grand projet à l'étude prendra le relais du théâtre Théo d'Argence (1,9 M€) et concerne la médiathèque (lancement de l'étude 0,050 M€). L'ambition est de proposer un lieu mêlant culture et innovation pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement. Dans l'immédiat, des investissements sont prévus pour une phase transitoire à hauteur de 0,280 M€.

Les domaines de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement supporteront les investissements (22 %) soit 7,9 M€ qui modèlent les territoires et les quartiers dont notamment :

- Une enveloppe pluriannuelle de 1,4 M€ dans le cadre du remplacement de la totalité du parc des lanternes en LED liée au nouveau contrat de performance énergétique de l'éclairage public communal.
- Pour l'étude du programme du secteur de Brigoudes portant sur un établissement scolaire et des équipements sportifs des crédits 45 K€ ont été inscrits
- Un budget de 3,5 M€ a été alloué pour les travaux du parking du centre
- Un montant de 600k € est affecté à l'extension du cimetière de Manissieux
- Sur ce budget, de nombreuses interventions répondent aux enjeux de transition énergétique ainsi que sur l'éclairage public, la prévention contre les moustiques tigres, l'entretien des espaces verts

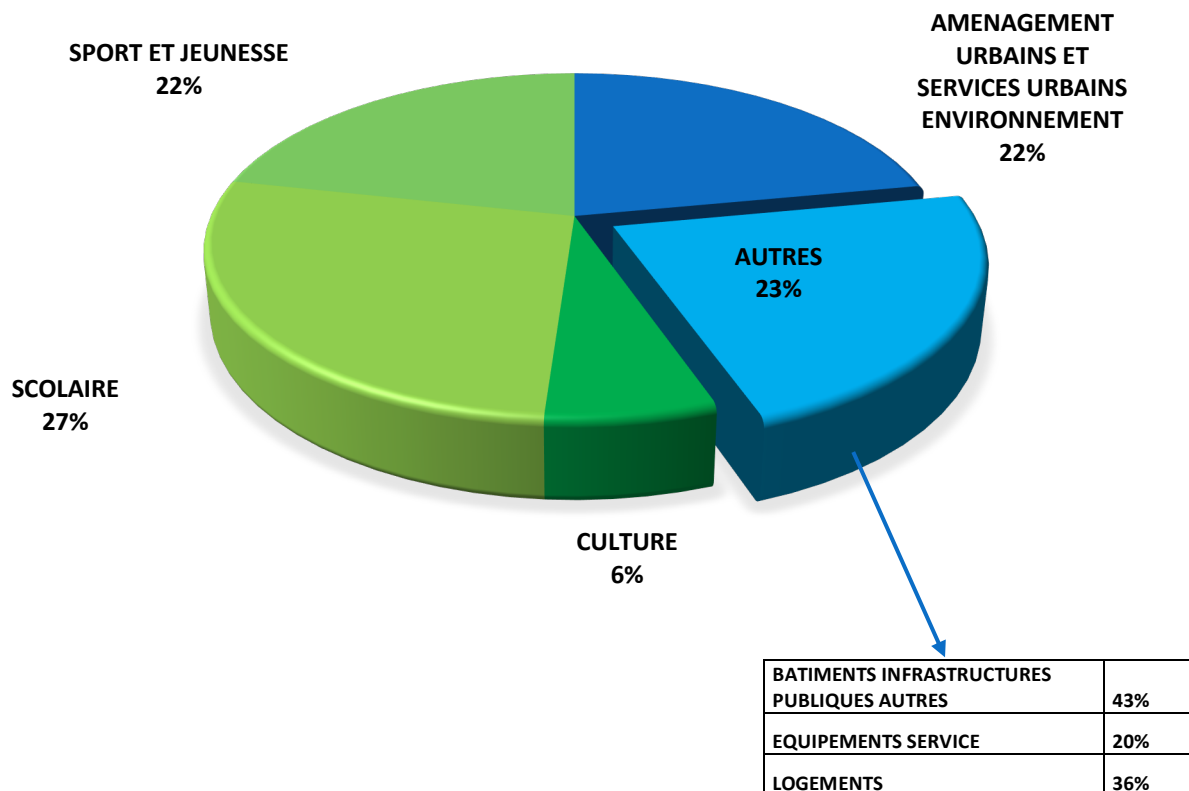
Le budget d'investissement des infrastructures sportives et de la jeunesse affiche un montant de 7,8 M€ pour des crédits alloués principalement à l'extension de la piscine du complexe Pierre Mendès France, représentant 22% des investissements.

S'agissant des autres dépenses d'investissement couvrant les champs des équipements des services (20%), de l'entretien des bâtiments et infrastructures publics ou autres (43%) ainsi que les logements via NPNRU (36%), la répartition des 8,1 M€ de crédits est la suivante :

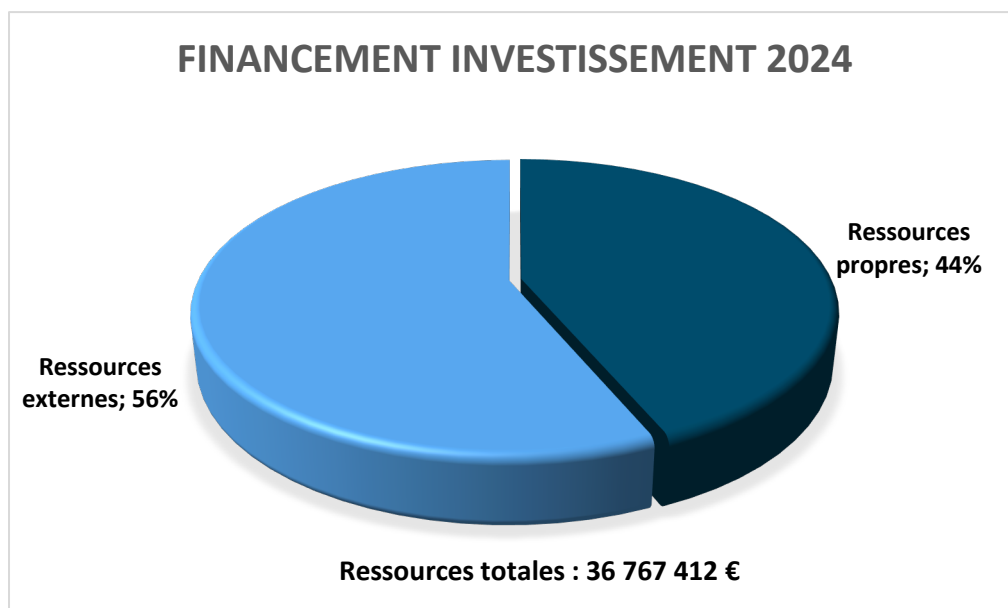
- 3,5 M€ pour les bâtiments comprenant des travaux de mise en sécurité de différents sites (100 k€), la rénovation de la toiture de l'église (300 k€), des travaux de la salle Millan (650K€), d'autres interventions sur des sites communaux ou pour des acquisitions (commerces, terrains ou bâtiments) d'un montant de 1,9 M€
- 3,2 M€ pour le logement dont une grande part pour la rénovation du quartier Bellevue et de son plan de sauvegarde 2020/2024

- 1,4 M€ pour les équipements des services dont 438 k€ dédiés à la sécurité, ainsi que 400 k€ au titre du fonds d'initiative communale.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2024



5. Les ressources de financement des investissements



Ressources propres 44%	15 529 135,00
Autofinancement ¹²	3 504 135,00
Cessions	6 325 000,00
FCTVA + TA ¹³	5 700 000,00

Ressources externes 56%	23 508 198 ,00
Subventions ¹⁴	716 040,00
Emprunts	22 792 158 ,00

¹² Ressources dégagées par la section de fonctionnement

¹³ Remboursement par l'État de la TVA décaissée sur les investissements 2021 projetés et taxe d'aménagement

¹⁴ Subventions sur projets d'investissement reçues des partenaires (Région, Métropole, État)

La structure prévisionnelle de financement des investissements pour 2024 évolue en raison de l'augmentation de la section de fonctionnement à la section d'investissement, en nette augmentation (effet levier fiscal), du niveau d'investissement engagé par la collectivité qui a des effets sur le FCTVA ainsi que sur les amortissements à réaliser. En 2024, le montant des cessions est dynamique en raison de la vente des usines relais pour 1,95 M€ et le parking du centre pour 4,4 M€. Les ratios 2024 démontrent une bonne proportion entre les ressources propres (40%) et celles externes (60%) garantissant le principe d'équilibre budgétaire.

La durée d'endettement prévisionnelle est de 10 années d'épargne brute, ce qui reste dans les ratios des collectivités à l'échelon communal.

L'année 2024 affiche un besoin de financement assez soutenu qui s'explique par les besoins à l'échelle de la collectivité. L'un des enjeux est de reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour mobiliser des emprunts ou des financements externes auprès de partenaires institutionnels. L'un des atouts de la ville est la richesse et la variété de son patrimoine, une ressource potentielle en cas de cession.

Elle est donc composée des ressources externes (56%) avec un emprunt prévisionnel d'équilibre de 22,8 M€, complétée des subventions de nos partenaires (3%) couvrant 63 % des dépenses d'équipement.

Le montant calculé de l'emprunt ne devrait pas être mobilisé en totalité en fonction de l'affectation du résultat excédentaire de 2023.

En effet, ce schéma initial de financement est basé à partir des crédits qui seront exécutés au cours de l'année avec des écarts parfois sensibles, d'autant que la commune dispose d'emprunts variables plus favorable en période de baisse des taux.

Les ressources propres couvrent pour près de 42 % le montant des travaux et équipements financés. Le remboursement prévisionnel de la TVA par le biais du FCTVA et la taxe d'aménagement couvrent ces investissements et représentent 37 % des ressources propres. Le FCTVA sera consolidé en cours d'année en fonction des investissements 2023. Le niveau du FCTVA est proportionnel au montant des travaux de la commune, un ralentissement est prévu sur la fin de mandat.

6. Des travaux majeurs sur un plan pluriannuel à Saint-Priest pour répondre aux besoins des citoyens et des exigences environnementales

La programmation 2024 à 2025 sera essentiellement dédiée à l'achèvement des opérations pluriannuelles lourdes engagées à partir de 2019 (réhabilitation-extension du groupe scolaire Jaurès, rénovation énergétique-extension du groupe scolaire Simone Signoret, réhabilitation du TTA) , des interventions dans le cadre du projet NPNRU de Bellevue, ainsi que de la réhabilitation- extension piscine du complexe PMF.

Le financement du programme d'équipements importants, est d'environ de 15 à 20 M€ jusqu'au terme du mandat. La stratégie de la collectivité est de financer ces dépenses par de l'épargne brute a minima entre 7 à 9 M€, des ressources externes subventions d'investissement (ANRU, DSIL, ...) et in fine de l'emprunt.

Des ajustements sont possibles en cours d'année en fonction de l'état d'avancement des programmes qui amènent à des modifications du montant de l'autorisation de programme ou des lissages en fin d'année. En 2024, l'autorisation de programme du Théâtre Théo d'Argence deviendra caduc. Les deux nouvelles autorisations de programme seront proposées pour les projets du quartier des Brigoudes et de la médiathèque.

En K€	2024	2025	2026	Total 2024/2026
Programmes pluriannuels	17 964	6 857	4 000	28 822
Dépenses récurrentes	11 370	6 030	5 560	22 961
Dépenses Hors scolaire	6 237	2 024	12 069	20 330
Groupes scolaires	4 515	486	537	5 538
Total	36 902	15 400	22 168	74 471

7. Synthèse du projet de budget 2024

INDICATEURS	PROJET BP 2024	BP 2023	ÉVOLUTION (%)
DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT	759 €	786 €	-3,44%
DÉPENSE DE PERSONNEL/DRR ⁷	58,4 %	59%	-3,69%
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES*	82 458	72 563	+13,18%
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES*	72 660	67 705	+7,32%
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES*	74 976	68 593	+9,31%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE*	7 483	4 260	+75,66%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE ⁸	9,07%	4,78%	-10,28%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE*	7 482	7 086	-10,28%
ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ⁹	14 742	27 634	-46,65%
ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT**	1 511 €	699 €	+116,17%

*En K€

La ville de Saint-Priest s'inscrit dans un pilotage financier à la hauteur des défis que la commune doit relever. Les contraintes liées à des facteurs exogènes fragilisant les équilibres ne doivent pas être un frein au développement du territoire et à la qualité du service rendu.

L'administration de la collectivité s'adapte à cette situation et innove afin de garantir des marges de manœuvre pour financer les services publics et les équipements municipaux.

Les orientations budgétaires 2024 ont pour objectifs de :

- Préserver le cadre de vie des San-Priots
- Maintenir l'attractivité de la commune
- S'engager de manière pragmatique pour la transition énergétique
- Accompagner le développement des tout-petits et la jeunesse
- Construire le vivre ensemble
- Protéger nos seniors et les plus fragiles

⁷ Dépenses réelles de fonctionnement

⁸ Part d'épargne brute dégagée sur les recettes courantes de fonctionnement

⁹Besoin de financement prévisionnel : [emprunt nouveau prévu - remboursement en capital prévu]

**Au 01 janvier de chaque année

8. Annexe

Synthèse des indicateurs à l'égalité professionnelle